

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-13-DE  
Reçu le 05/03/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT –BUDGET  
CINEMA - EXERCICE 2018

Séance Publique Ordinaire du 1<sup>er</sup> MARS 2018  
A 18 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,  
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,  
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE,  
Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude  
CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI  
à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN.

ABSENT EXCUSE : M. Stefan VOISIN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 février 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-13-DE  
Reçu le 05/03/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2018

XIII – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT –BUDGET  
CINEMA - EXERCICE 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Au titre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 du CINEMA se sont élevées à 21 000 €. Le quart représente donc la somme de 5 250 €.

Afin d'engager si besoin certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture de crédits en investissement à hauteur maximum de la somme de 5 250 €. Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018 du CINEMA.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner la présente proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide l'ouverture de crédits en investissement en précisant que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.